



Numéro de l'acte	2023-87-FINFM
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.1.2

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

QUESTION N°2023-87

FINANCES : BUDGET PRIMITIF VILLE – EXERCICE 2023

RAPPORTEUR :

Monsieur Joël DUQUENOY
Conseiller délégué aux finances

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Débat d'Orientation budgétaire du 01 mars 2023

La proposition de vote du Budget Primitif 2023 est la suivante :

Le Budget est voté au chapitre.

1- SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget 2023 s'équilibre en investissement à la somme de **12 163 275.00 €**

2- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget 2023 s'équilibre en fonctionnement à la somme de **13 073 425.00 €**

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : VOTE le Budget Primitif 2023 de la Ville conformément au tableau ci-dessous :

DEPENSES DE SECTION DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé		Chapitre	Libellé	
011	Charges à caractère général	4 264 000,00 €	013	Atténuation de charges	310 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 088 725,00 €	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	323 000,00 €
014	Atténuation de produits	35 000,00 €	73	Impôts et taxes	8 581 853,93 €
65	Autres charges de gestion courante	1 445 700,00 €	74	Dotations et participations	3 159 166,00 €
66	Charges financières	527 500,00 €	75	Autres produits de gestion courante	113 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €	76	Produits financiers	1 000,00 €
68	Dotation aux provisions	70 000,00 €	77	Produits exceptionnels	- €
022	Dépenses imprévues	- €	78	Reprise sur provisions	- €
023	Virement à la section d'investissement	- €	042	Opérations d'ordre transfert entre section	273 000,00 €
042	Opération d'ordre transfert entre section	642 000,00 €	002	Résultats reportés	312 405,07 €
	Total section	13 073 425,00 €		Total section	13 073 425,00 €
					- €

DEPENSES DE SECTION D'INVESTISSEMENT			RECETTES DE SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellé		Chapitre	Libellé	
16	Emprunts et dettes assimilées	1 280 550,58 €	10	Dotations, fonds divers (hors 1068)	420 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	206 800,00 €	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	2 048 604,05 €
204	Subventions d'équipements versées	114 200,00 €	13	Autres subventions d'investissement	- €
2041642	Subventions d'équipements versées				
21	Immobilisations corporelles	1 608 319,44 €	138	Autres subventions d'investissement	1 498 194,44 €
23	Immobilisations en cours	6 506 625,58 €	16	Emprunts	2 000 000,00 €
26	Participation	- €	024	Produits des cessions d'immobilisations	- €
27	Autres créances	511 180,90 €	021	Virement de la section de fonctionnement	- €
040	Opération d'ordre transfert entre section	273 000,00 €	040	Opération d'ordre entre section	642 000,00 €
041	Opérations d'ordre patrimoniales	580 000,00 €	041	Opérations d'ordre patrimoniales	580 000,00 €
RAR	Dépenses	1 082 598,50 €	RAR	Recettes	3 619 347,19 €
001	Résultats reportés - déficit	- €	002	Résultats reportés - excédent	1 355 129,32 €
	Total section	12 163 275,00 €		Total section	12 163 275,00 €

ARTICLE 2 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables **22**
- Votes défavorables **0**
- Abstentions **6**

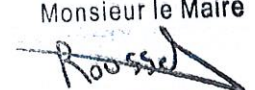
Le secrétaire de séance,
Arnaud WILQUIN



Fait à ARQUES
Le 12 avril 2023

Le Maire,
Benoît ROUSSEL



Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le **14 AVR. 2023** et publication ou
notification le **14 AVR. 2023**
Monsieur le Maire

Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023**

Affiché le 14 avril 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois le Onze Avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le cinq avril 2023 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 25 présents pour les questions 2023-41, 2023-42, 2023-43, 2023-44 et 26 présents à partir de la question 2023-45
- 1 absent non excusé
- 0 absent excusé sans pouvoir
- 3 absents excusés avec pouvoir pour les questions 2023-41, 2023-42, 2023-43, 2023-44 et 2 absents excusés avec pouvoir à partir de la question 2023-45

Johnny WALLART ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Corinne REANT pour les questions 2023-41, 2023-42, 2023-43 et 2023-44 incluse

Caroline SAUDEMONT ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL

Monsieur Arnaud WILQUIN est nommé secrétaire de séance.